



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120224

**PRUS - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR
L'EMPLOI (MIPE) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX
D'AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU
BOUCHET ET DE LA TOUR CHABOT-GAVACHERIE**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 18 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

PRUS

PRUS - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET ET DE LA TOUR CHABOT-GAVACHERIE

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale a pour ambition de transformer durablement le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Conformément aux obligations de la charte nationale d'insertion de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), un plan local d'application de la charte a été signé en décembre 2007 entre la Ville de Niort et les principaux partenaires, afin de favoriser l'insertion des publics résidant sur la Zone Urbaine Sensible. Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à promouvoir l'emploi des demandeurs d'emploi en réservant un volume d'heures d'insertion dans les marchés de travaux publics.

Le Conseil municipal a renouvelé dans sa séance du 16 janvier 2012, la convention cadre de partenariat entre la Ville de Niort et l'association « Mission Pour l'Insertion et pour l'Emploi » pour les années 2012-2014. Celle-ci précise que des conventions spécifiques viennent définir les travaux qui seront confiés à la MIPE

Ainsi, certains travaux d'aménagement d'espaces publics du quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie seront transférés et réalisés par la MIPE pendant la période 2012-2014.

Cette action vise à impliquer des demandeurs d'emploi pour la plupart domiciliés sur la Zone Urbaine Sensible à la rénovation de leur cadre de vie. Les salariés seront positionnés dans une logique de chantier en relation étroite avec les entreprises.

Les dispositions administratives et financières prévues dans la convention cadre s'appliqueront de fait.

Les crédits seront imputés au budget de la MOPRUS et sont inscrits à la matrice financière ANRU.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention spécifique triennale concernant les travaux d'aménagement d'espaces publics dans le cadre d'un chantier d'insertion avec la MIPE pour un montant total sur 3 ans de 110 179,87 € ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la dite convention ainsi que l'ensemble des actes administratifs s'y référant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER